

## REGLEMENT TRAIL DE LA RENTREE

Ce trail est organisé par l'association Ultra Trail Nouvelle-Calédonie.

**Lieu de l'épreuve :** Complexe culturel et sportif de Boulari – Mont Dore

Trail entièrement balisé, 2 parcours au choix :

24 kms : individuel ou par équipe de 2 personnes (à partir de 18 ans révolus)

11 kms : individuel ou par équipe de 2 personnes (à partir de 16 ans révolus)

Les coureurs ont l'obligation d'emprunter les couloirs de circulation mis en place par l'organisation.

Pour chaque inscription, les coureurs devront présenter un certificat médical de moins d'un an ou copie de la licence d'athlétisme ou de triathlon.

### **MATERIEL DE SECURITE OBLIGATOIRE :**

- Une paire de chaussures fermée
- Une couverture de survie
- Un sifflet
- 1 litre d'eau minimum au départ de chaque course
- 1 gobelet (aucun gobelet disponible sur les PC)

### **CLASSEMENTS**

Pour chacune des courses, les coureurs seront récompensés comme suit :

#### ***Individuel :***

- 3 premiers Hommes – 3 premières Femmes, au scratch
- 3 premiers Hommes – 3 premières Femmes, des catégories suivantes :
  - Jeunes : moins de 20 ans
  - Seniors : 20 à 39 ans
  - Vétérans 1 : 40 à 49 ans
  - Vétérans 2 : 50 à 59 ans
  - Vétérans 3 : plus de 59 ans

#### ***Equipe :***

- 3 premières équipes Hommes, 3 premières équipes Femmes et 3 premières équipes Mixtes

#### ***Information importante :***

Compte tenu de la particularité de l'arrivée (traversée de route non fermée à la circulation), un pointage sera effectué avant la traversée du passage piéton. Ce pointage permettra à l'organisateur de se positionner en cas de réclamation.

### **RESPONSABILITE**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité Civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Les autres concurrents sont couverts par leurs couvertures sociales.

### **CAS DE FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil, rendant impossible ou dangereux le déroulement de l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué. L'application du cas de force majeure relève de la décision de l'organisateur qui fera alors son possible pour reporter l'épreuve.

Par le fait de son inscription, chaque coureur accepte le présent règlement de l'épreuve.